

La cyberfiscalité

Table ronde OVES 23 mars 2017

Présentation de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, chef du DFIRE

Un projet gouvernemental

La cyberfiscalité s'inscrit dans le cadre du déploiement de la cyberadministration cantonale

2 objectifs à la cyberfiscalité:

- Simplification administrative et proximité avec le contribuable
- Gain de productivité interne

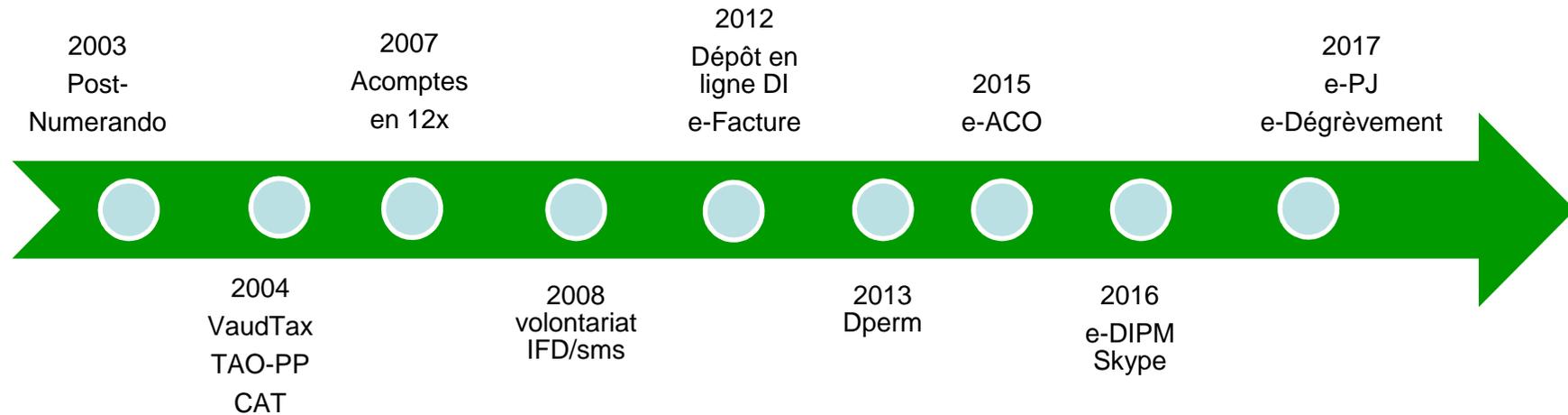
En 2003, passage du praenumerando au postnumerando:

Dossiers à traiter chaque année au lieu de tous les 2 ans

Accroissement du nombre de contribuables chaque année

- Rationnalisation, industrialisation et automatisation des processus (backoffice)
- Cyberfiscalité (frontoffice)

Cyberfiscalité – Les grandes étapes



Cyberfiscalité – Quelques chiffres

	PF 2016	PF 2015	PF 2014
Nombre de contribuables total	469'461	461'122	451'733
Nombre de contribuables domiciliés sur Vaud	436'520	428'897	420'310

	PF 2015	PF 2014	PF 2013	PF 2012	PF 2011
Dépôt électronique en DI	259'133	244'619	231'707	210'091	161'411
Dépôt électronique en %	55,75%	53,60 %	51,69 %	47,89 %	37,65%

Cyberfiscalité – Quelques chiffres

Le point sur la rentrée des déclarations d'impôt

DI 2015 au 15 mars 2016 :

ADDI : 75'585

Papier : 29'094 27,79%

Total: 104'679

DI 2016 au 15 mars 2017 :

ADDI : 92'197

Papier : 28'726 23,75%

Total: 120'923

Cyberfiscalité – Quelques chiffres

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

	2016	2014	2012	2010	2008	2006	2004
Téléphones et courriels	193'796	187'453	182'880	173'720	165'562	134'413	50'217



Depuis le 22.01.2016

**355 appels depuis la mise en oeuvre
(dont 93 sur janvier-février 2017)**

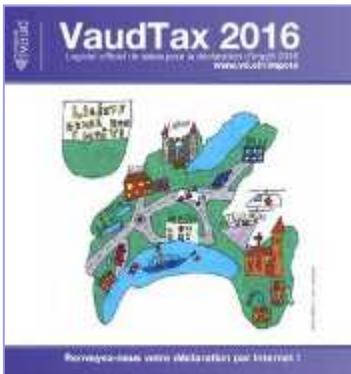
Cyberfiscalité - Gain de productivité

- Mise en place de la Taxation Assistée par Ordinateur (TAO), y compris taxation automatique pour un certain nombre de dossiers
- Contrôles automatiques des certificats de salaire
- Processus de remboursement automatique
- Gestion automatique des événements civils
- Mise en place de **Dperm** (Dossier Permanent), outil de dématérialisation et de distribution du travail

Cyberfiscalité – Principe d’identification légère

- Les prestations en ligne sont sécurisées via le principe d’identification légère pour la majorité des applications
- Envoi systématique d’un code de contrôle propre à chaque contribuable, chaque prestation et chaque période fiscale
- Nouvelles applications compatibles multi-support: responsive design (adaptable sur PC, tablette, smartphone...) et pour les mal-voyants

Cyberfiscalité – Prestations offertes PP



- **VaudTax** existe depuis 2004
- Dépôt électronique depuis 2012
- Dépôt des pièces justificatives obligatoires depuis 2016

Cyberfiscalité – Prestations offertes PP/PM

e-Facture

- Existe depuis 2012
- Possibilité pour les PP de payer leurs factures fiscales par e-banking ou e-finance
- Transmission par voie électronique des décisions de taxation, décomptes et acomptes
- 17'900 adhérents

e-ACO

- Existe depuis 2015
- Demande de modifications d'acomptes

Taux de pénétration: 50%

Cyberfiscalité – Prestations offertes PM

e-DIPM

Saisie en ligne de la déclaration d'impôt des Personnes Morales

- Mise en place depuis décembre 2016
- Simplification de la déclaration d'impôt
- Mise en œuvre de **e-DIPM** en partenariat avec les 3 associations faîtières des fiduciaires
- Simulateur du montant d'impôt

Taux de pénétration : 38,79 %

Cyberfiscalité – Prestations offertes PP/PM

e-PJ – Dépôt de pièces justificatives en ligne

Principe d'identification légère – Code de contrôle présent sur

- ✓ Demande de pièces
- ✓ Fourre PJ (Fiche de renvoi)

 Office d'impôt des Personnes Morales

Rue du Nord 1
1400 Yverdon-les-Bains

Fax : 024'557'6849

Affaire traitée par : Mme O2 Usrfis

No de contribuable
IDE : ()
A rappeler dans toute correspondance

Yverdon-les-Bains, le 8 décembre 2016

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL 2016 (du 27.04.2016 au 30.09.2016)

Demande de pièces

Mesdames, Messieurs,

A l'appui de votre dossier fiscal pour la période citée en titre, nous vous prions de nous adresser **dans les 20 jours** :

Test installation 16R4 C

e-PJ - Envoi des pièces justificatives en ligne
 Désormais, il est possible d'envoyer vos pièces justificatives à l'administration fiscale directement par internet !
 Ce nouveau service est totalement sécurisé. Il suffit de vous rendre sur le site internet : www.vd.ch/impots et utiliser votre code de contrôle e-PJ afin de vous authentifier : **536084**

Nous vous remercions par avance de votre réponse et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office d'impôt des Personnes Morales
document sans signature

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

 DÉCLARATION D'IMPÔT 2016
 Impôt cantonal et communal
 Impôt fédéral direct
 Office d'impôt des Personnes Morales

Rue du Nord 1
1400 Yverdon-les-Bains


 05994000320160000747180221

Code de contrôle e-PJ : 536084

No de contribuable
IDE :
 Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt
 CEDI 21
 1014 Lausanne Adm cant

21-0

Fiche de renvoi

Mesdames, Messieurs,

Cette feuille vous identifie au moyen du code barre situé en haut à gauche. Directement adressée, elle va vous servir à renvoyer les pièces justificatives demandées au moyen de l'enveloppe ci-annexée.

Ne pas jeter SVP
à renvoyer avec les pièces justificatives

Partie réservée à l'administration

Simplifier les relations entre l'administration fiscale et les contribuables

Dynamiser les relations avec la population:

- Possibilité de contacter l'ACI par 



- Opération TaxTruck 2017 : «En route avec les impôts!»
- Rencontres dans les écoles
- Refonte du site internet de l'Etat de Vaud

Cyberfiscalité – Prestations offertes PM



e-Dégrèvement

- Demande de dégrèvement pour l'impôt complémentaire sur immeuble (PM)
- Loi sur les impôts directs cantonaux, articles 128 et 129
- Disponible dès avril 2017

Cyberfiscalité – Calendrier de la suite

- Ouverture du portail vd.ch avec identification forte
- Trois étapes:
 - Portail pour les professionnels mars 2018
 - Portail pour les particuliers été 2018
 - Nouvelles prestations de cyberfiscalité **1^{er} janvier 2019**